

Avis public d'élection

Municipalité

Saint-René-de-Matane

Scrutin du

2020 02 23

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-René-de-Matane

Municipalité

par Yvette Boulay, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller au poste numéro 2 et conseiller au poste numéro 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2020	01	10
année	mois	jour

 au

2020	01	24
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>8 h 30</u>	à : <u>11 h 30</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>11 h 30</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>11 h 30</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>11 h 30</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>11 h 30</u>	De : _____	à : _____

À NOTER - Le vendredi

2020	01	24
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2020	02	23
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2020	02	16
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Josée Simard

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

Adresse : Yvette Boulay

178, avenue Saint-René

418 224-3306

Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint

Adresse : _____

Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Saint-René-de-Matane

Municipalité

2019 12 09

année mois jour

Yvette Boulay
Président d'élection

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yvette Boulay
Directrice générale
et secrétaire trésorière

Date: 09-12-2019

SM-1 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 99

***** Cet avis remplace celui précédemment émis le 3 décembre 2019 *****